

Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 18 AVRIL 2023 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. LE SCORNET, Président, M. SOUTIF, 2^{ème} Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3^{ème} Vice-Président, Mme RONDEAU, 4^{ème} Vice-Présidente, M. COULON, 5^{ème} Vice-Président, M. BORDELET, 6^{ème} Vice-Président, M. RAILLARD, 7^{ème} Vice-Président, M. DELAHAYE, 10^{ème} Vice-Président, M. BONNET, 11^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, Mme NEDJAAÏ, MM. BETTON, CARRE, Mme FOURNIER, MM. MARIOTON, GARNIER, DOYEN, Mme GONTIER, M. PILLAERT, Mme LANDEMAINE, MM. BRODIN, TRANSON, PECCATTE.

Absents excusés :

M. MOUTEL donne pouvoir à M. CARRE

M. VALPREMIT, Mme D'ARGENTRE, MM. COISON, RENARD, SABRAN, RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, BOITIN, NEVEU, BEAUJARD, TALOIS, BULENGER, RIOULT.

1 - CULTURE - Opération C'est mon patrimoine ! 2023 - Musée du château de Mayenne

Depuis 2010, le musée du château de Mayenne participe aux *Portes du temps* (renommées *C'est mon patrimoine* !). Cette opération nationale, portée par le Ministère de la culture et l'Agence nationale de la cohésion des territoires, a pour objectif la réappropriation de sites patrimoniaux par la pratique artistique. Il s'agit de proposer aux jeunes de 7 à 18 ans, éloignés de l'offre culturelle, issus prioritairement de quartiers Politiques de la ville ou de Zones de revitalisation rurale, des ateliers de découverte du château et de ses collections avec le concours d'artistes venant de disciplines variées. Ces ateliers sont ouverts aux structures de loisirs (ALSH, services jeunesse) et centres sociaux.

Ainsi, chaque année, le musée accueille pendant trois semaines en juillet 20 enfants ou adolescents par jour, autour d'une thématique liée au château ou aux collections, soit environ 300 participants par an.

Pour l'été 2023, le musée répond à l'appel à projet par une proposition construite en partenariat avec diverses structures jeunesse et sociale de la Mayenne, autour de son exposition temporaire co-produite par le musée Saint-Raymond de Toulouse et Science Animation : « ARCHEO, une expo à creuser ! ».

Treize journées d'ateliers sont ainsi programmées du 10 au 28 juillet, durant lesquelles les participants pourront découvrir toutes les facettes des métiers de l'archéologie à l'occasion d'un temps de médiation en immersion au cœur de l'exposition. Accompagnés d'un intervenant ou d'une intervenante, les enfants et les jeunes pourront par la suite s'initier à un savoir-faire à travers des ateliers artistiques et scientifiques en lien avec la céramologie, l'archéologie du cinéma ou encore l'archéozoologie. Les dépenses ayant trait à cette opération sont inscrites au budget annuel.

Après délibération, le Bureau, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les demandes de subvention liées à ce projet ainsi qu'à signer les devis et contrats qui concernent cette opération.

Mayenne, le 18 avril 2023

Le secrétaire de séance,

Guillaume CARRE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE DU 18 AVRIL 2023 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. LE SCORNET, Président, M. SOUTIF, 2^{ème} Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3^{ème} Vice-Président, Mme RONDEAU, 4^{ème} Vice-Présidente, M. COULON, 5^{ème} Vice-Président, M. BORDELET, 6^{ème} Vice-Président, M. RAILLARD, 7^{ème} Vice-Président, M. DELAHAYE, 10^{ème} Vice-Président, M. BONNET, 11^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, Mme NEDJAAÏ, MM. BETTON, CARRE, Mme FOURNIER, MM. MARIOTON, GARNIER, DOYEN, Mme GONTIER, M. PILLAERT, Mme LANDEMAINE, MM. BRODIN, TRANSON, PECCATTE.

Absents excusés :

M. MOUTEL donne pouvoir à M. CARRE

M. VALPREMIT, Mme D'ARGENTRE, MM. COISON, RENARD, SABRAN, RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, BOITIN, NEVEU, BEAUJARD, TALOIS, BULENGER, RIOULT.

2 - Sollicitation d'une subvention au département de la Mayenne sur le poste de chargé de mission Mobilités

La Loi d'Organisation des Mobilités de décembre 2019 a transféré la compétence « Mobilités » aux régions, mais permet aux intercommunalités d'exercer cette compétence sur certains aspects de la mobilité.

Étant donné l'existence d'un service de transport collectif sur la ville de Mayenne, Mayenne Communauté a fait le choix de se saisir de cette opportunité de maîtriser un volet supplémentaire de l'aménagement, de l'attractivité et du développement de son territoire aux profits tant des habitants que des acteurs économiques en prenant cette compétence. Elle s'inscrit ainsi dans un souci environnemental en affichant une volonté forte en faveur des mobilités douces.

Mayenne Communauté a validé son Plan de Mobilité Simplifié qui repose sur 4 grands axes :

- Aménager un réseau cyclable sécurisé et continu
- Développer les mobilités partagées
- Communiquer et accompagner les changements de comportements
- Définir une gouvernance opérationnelle

Cette nouvelle compétence intercommunale a nécessité le recrutement d'un chargé de mission Mobilités pour assurer les missions de mise en place, de développement et de suivi d'actions en faveur des mobilités alternatives (transport en commun, covoiturage, autopartage, mobilités douces, mobilités évitées) et la mise en place des actions prévues dans le Plan de Mobilité Simplifié.

Dans le cadre de cette création de poste, Mayenne Communauté sollicite une subvention d'aide au département sur les coûts liés à ce poste de chargé de mission Mobilités à hauteur de 50 % (plafonnée à 15 000 €) pour la partie animation et sensibilisation aux mobilités durables.

Plan de financement prévisionnel pour le poste de chargé de mission Mobilités :

Coût annuel		Financements		
Poste de chargé de mission Mobilités	35 000,00 €	Conseil départemental de la Mayenne (subvention)	15 000,00 €	42,86%
		Mayenne Communauté (employeur)	20 000,00 €	57,14%
	35 000,00 €		35 000,00 €	100%

Après délibération, le Bureau, à l'unanimité :

- valide le plan de financement
- autorise M. le Président à solliciter la subvention auprès du département et toutes autres subventions existantes.

Mayenne, le 18 avril 2023

Le secrétaire de séance,

Guillaume CARRE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

